

## Le budget 2019 Priorité à l'immobilier

Le 25 mars dernier, le Conseil a voté le budget de la commune pour l'année à venir.

**La section de fonctionnement** - qui reprend les dépenses nécessaires à la vie de la commune - **s'équilibre en recettes et en dépenses à 751 000 euros.**

**Parmi ces dépenses**, on retrouve :

- les frais de personnel pour 45%,
- les dépenses courantes pour 38%
- les intérêts des emprunts en cours pour 6%

**Ces dépenses sont financées** par :

- la fiscalité pour 42%,
- les dotations de l'Etat pour 23%,
- et enfin par nos locations immobilières et le paiement des services périscolaires pour 23%

**Pour équilibrer le budget** et préparer au mieux l'avenir, le Conseil a décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti de 1%.

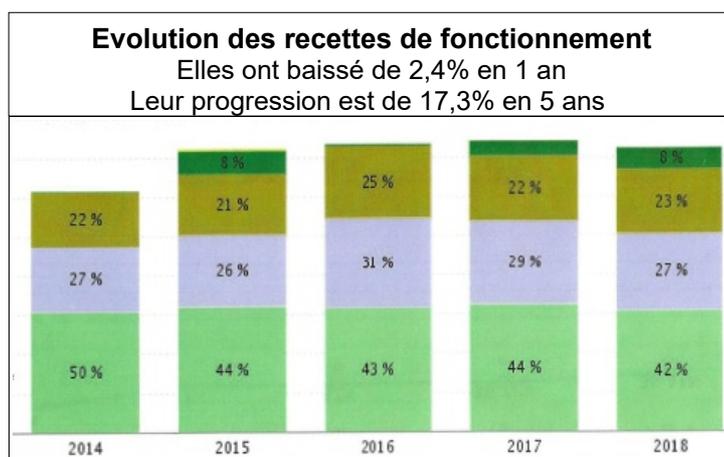
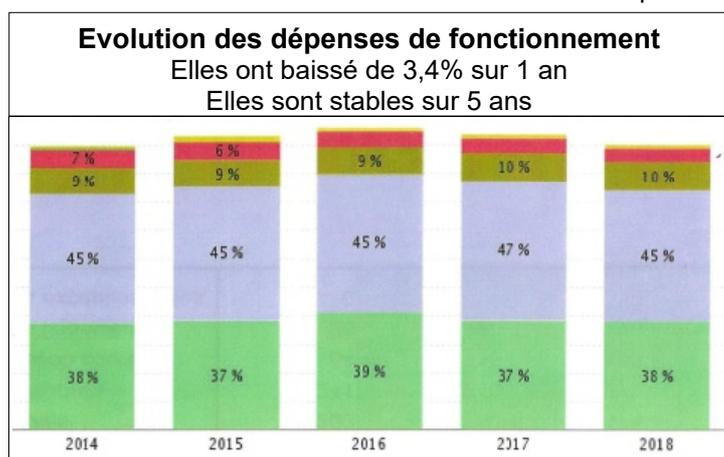
Ces mêmes taxes progresseront de 2,2% sur décision de l'Etat qui a revu les valeurs locatives de cet indice-ci.

Seuls les propriétaires fonciers auront à supporter cette hausse.

**Que représente cette hausse** de taxe pour les contribuables gennois qui payent l'impôt foncier :

- 3,5 € pour la part décidée par la commune
- 8 € pour la part décidée par l'Etat

Nous reproduisons ci-dessous 2 tableaux établis par la Trésorerie générale qui reprennent l'évolution des recettes et dépenses communales sur les 5 dernières années.



- Charges générales
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges réelles financières
- Charges réelles exceptionnelles
- Autres charges non réelles

- Ressources fiscales
- Dotations et participations
- Ventes et autres produits courants non financiers
- Produits réels financiers
- Produits réels exceptionnels
- Autres produits non réels

Je rappelle que pour la majorité d'entre nous, seul 1/3 de la taxe d'habitation sera dû au titre de 2019.  
Cette même taxe est appelée à disparaître totalement en 2020.

## L'investissement : équilibré à hauteur de 780 000 euros

Dans la continuité des années passées, l'effort porte principalement sur l'immobilier, avec deux objectifs principaux :

- La mise aux normes accessibilité (*Personnes à Mobilité Réduite*)
- L'amélioration des performances thermiques

Ces opérations, pour l'année 2019, s'élèvent à 500 000 euros

**La salle Ty Mad** est concernée pour ces deux projets.

Une nouvelle entrée et des sanitaires normalisés seront réalisés. Après de nombreuses difficultés nous avons, enfin, obtenu les autorisations d'urbanisme nécessaires permettant un début des travaux en septembre prochain ; la fin de chantier est prévue pour le printemps 2020.

**Des travaux de rénovation et d'entretien** des voiries sont inscrits pour près de 100 000 euros.

Dans la voirie est incluse la réalisation de 2 plateaux ralentisseurs ; le premier sur la départementale, à l'entrée nord de la commune, le second dans la rue Duguesclin à hauteur du parking de l'école.

Enfin une somme de 35 000 euros est inscrite pour rénover la cour de l'école et la réfection de la clôture.

Le financement de ces travaux est produit pour 50% par l'excédent budgétaire 2018 (200 000 euros) et par les fonds propres dégagés par le présent budget ; le reste provient de subventions ou fonds de concours.

### Du nouveau pour la zone rurale

Deux actions spécifiques à la zone rurale seront mises en œuvre avant l'été :

- La normalisation de l'adressage de toutes les habitations
  - Le recensement de tous les bâtiments susceptibles, à court ou moyen terme, d'être transformés en habitation
- Si ces bâtiments, aujourd'hui à usages multiples, ne sont pas fléchés sur le PLU en cours d'élaboration, ils ne pourront pas être transformés pendant la période de validité du PLU (environ 10 ans).

Dans les prochaines semaines, nous renouvellerons l'opération Journée citoyenne.

Je vous invite à y participer et à être ainsi acteur de la vie communale.

Enfin je terminerai mon propos en rappelant que le 6 juillet nous aurons le plaisir d'accueillir, à La Foltière, le Comice agricole du secteur d'Argentré du Plessis.

Yves HISOPE

## Le Comice du pays d'Argentré aura lieu à Gennes le 06 juillet prochain

### Qu'est ce qu'un comice ?

C'est une fête de l'agriculture qui permet aux agriculteurs d'exposer leurs plus beaux animaux et d'échanger avec les visiteurs sur leur travail, sur la nécessité de l'activité agricole dans notre région.

### Où aura-t-il lieu précisément ?

Il se tiendra chez la famille Menais, à La Foltière sur la route Gennes-Argentré, sur une parcelle de 5 hectares. Un parking sera disponible pour accéder au terrain.

### Cinq hectares cela peut paraître important, pourquoi si grand ?

- Au fil des éditions, le comice a acquis une très grande notoriété, il est aujourd'hui considéré comme le plus gros comice du département, que ce soit par le nombre d'exposants, le nombre d'animaux présentés mais également par le nombre de visiteurs.
- Ce sera un événement d'importance : plus de 200 animaux - de toutes races - avec des concours de bovins et volailles afin d'élire les plus beaux spécimens du canton.
- En plus des nombreux matériels agricoles en exposition, on pourra y voir une mini-ferme avec canards, chèvres, cochons pour le plaisir des enfants et aussi des plus grands...

### Les organisateurs ont pensé aux enfants !

Des structures gonflables, piscines de paille, balade en petit train sur tout le terrain tout au long de la journée... Les enfants pourront aussi s'initier à la conduite de tracteurs. Et, en fin de journée, les visiteurs verront les enfants défiler avec leurs petits veaux.

### Restauration sur place :

galettes saucisses, sandwiches, burgers...

### Pour cette nouvelle édition : deux nouveautés !

- Un concours cantonal de chevaux de traits bretons
- Un baptême en hélicoptère pour ceux qui voudraient survoler Gennes et les alentours.

Pour une bonne organisation il est conseillé de s'inscrire au préalable ; le coût du vol sera préférentiel : 40 € par personne au lieu de 45 le jour du comice ; de plus cela permettra de choisir sa propre zone de vol sur le secteur.

### Page facebook : comice du pays d'argentre Pour tous renseignements - et inscriptions

(en pré-vente) :

- P Lamy : 06 11 03 78 83
- JF Monnerie : 06 17 90 53 02
- Mairie de Gennes / Seiche : 02 99 96 95 11

## Un planétarium à l'école Pierre-Gilles de Gennes

Le vendredi 8 février, en lien avec le projet de classe, les 104 élèves de l'école ont voyagé dans l'espace : Jérôme Galard, de l'Observatoire Populaire de Laval, avait installé un planétarium tout près de l'école, dans la salle Ty Mad.

Et c'est comme à bord d'un vaisseau spatial que les élèves ont découvert le soleil, la lune, les planètes, les constellations...

" - Combien de temps faut-il pour y aller ? "

Une bien belle exploration au cours de laquelle ils auraient pu - qui sait - rencontrer ce merveilleux petit voyageur venu de l'astéroïde B 612 !

En tout état de cause, un étonnant voyage qui aura peut-être suscité quelques vocations...



## Le volley

Dans le dernier Gennes info nous vous disions que nos joueuses misaient fort sur la Coupe de Bretagne, et nous ajoutons : "Allez, mesdemoiselles, faites qu'on en reparle !"



Elles nous ont si bien entendus qu'on est en mesure d'en reparler :

Depuis, elles ont passé victorieusement deux tours, non sans avoir affronté de "belles cylindrées" ; elles se retrouvent à présent en demi-finales !

Puisque la formule a été bonne, nous leur disons à nouveau :

- Allez, mesdemoiselles, faites qu'on en reparle !

## Le club informatique

Le club avait organisé une porte ouverte le 23 mars.

Des habitués y sont venus, qui connaissent le club pour le fréquenter, mais d'autres aussi pour en découvrir les activités ou satisfaire leur curiosité.

On y fait du sur mesure, pour répondre au besoin propre à chacun !

Pour une information plus large, rendez-vous sur [contact@clubinformatiquegennois.fr](mailto:contact@clubinformatiquegennois.fr)



## Les classes

Les classes 9 se sont retrouvées le dernier samedi de mars par une journée ensoleillée et une température douce, ingrédients utiles pour la réussite de la fête.  
Et elle le fut, réussie, en tous points.

Nous savons que le dernier carré a quitté aux alentours de 4 heures ; et comme cette nuit-là on avançait les pendules d'une heure...

Pour ne pas déroger à la coutume, vous trouverez dans ces pages **le** groupe, puis les différentes tranches d'âges..





## Avec le Comité des fêtes :

### Du théâtre

Le Comité s'était assuré le concours d'une troupe de théâtre pour nous divertir l'espace d'une soirée, le 6 avril.

"On joue dans 8 jours" : tel était le titre de cette pièce de boulevard qui a amusé le public

Le scénario proposait - en spectacle - la prétendue *répétition* du spectacle lui-même.

L'imbroglio que provoquait ce concept laissait les spectateurs autant entrer dans le déroulement d'une pièce de théâtre qu'il les amenait à la réalité extérieure ; et c'en était là l'originalité...

Cette "répétition" n'était pas sans exaspérer le pseudo metteur en scène, accablé de contestations par les acteurs eux-mêmes qui, de plus, proposaient constamment de repenser leur jeu...

Une "répétition" pleine d'accrocs qui a fini par avoir raison dudit metteur en scène lequel, découragé jusqu'à la déprime, levant les bras au ciel, leur lança :

- C'est pas dans 8 jours, qu'on joue ! C'est ce soir à Gennes et le public est venu pour ça...

... Mais, comme dans toute pièce de boulevard, ça s'est bien terminé !

*Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants* : Non, ça c'est dans les contes de fées...



## Journée citoyenne

Ainsi que notre Maire le rappelait dans son édito, nous renouvelons l'opération que nous avons initiée l'année dernière.

Elle se traduira par une matinée que nous avons fixée au **samedi 11 mai**.

Rendez-vous donc sur le parking de l'école à 8 h 30, chacun avec outils adéquats.

## "Argent de poche"

Nous reconduisons ce dispositif durant les vacances d'été.

Pour ceux qui n'en auraient pas connaissance, il s'agit d'emplois qui s'adressent aux jeunes à partir de 16 ans.

Ils effectuent, sous contrôle d'un adulte, des travaux pour le compte de la commune.

Les vacations - pour lesquelles ils perçoivent une rémunération de 15 euros - sont de 3 heures par jour.

Le contact est à prendre en mairie.

## Elections européennes

Elles auront lieu le dimanche 26 mai et se tiendront en mairie de 8 à 18 h

## **LeTaï Chi**

### **Stage pratique**

Le succès que connaissent les stages de Taï chi depuis plusieurs années motivent les organisateurs à les poursuivre.

**Il aura lieu sur 3 jours, les 8, 9 et 10 juin sous la conduite, à nouveau, du maître Alain Caudine.**

Comme d'habitude il se tient à la salle des sports et s'adresse à tout public.

Les organisateurs soulignent la souplesse de participation ; il est en effet loisible d'assister à tout ou partie du stage, selon ses propres possibilités ou envie...

Contact : taijj35@gmail.com

ou 06 84 16 22 30

## **Le relais paroissial**

### **Inscription en catéchèse**

L'inscription en catéchèse pour la prochaine année scolaire se fera lors de deux permanences qui se tiendront au presbytère d'Argentré, 1 place Notre Dame

Ces permanences auront lieu :

- **le mardi 18 juin de 18 h 40 à 19 h 30**

- **le vendredi 21 juin de 18 à 19 h**

Il est bon de se munir du Livret de famille catholique ou de pouvoir indiquer la date et le lieu du baptême de l'enfant.

La participation aux frais de fonctionnement de la catéchèse peut se faire par chèque, de préférence.

Nota : La catéchèse s'adresse aux enfants de CE 1 et 2, ainsi que ceux de CM.

## **Le comité des fêtes**

### **Le rallye vélo et pédestre**

**Il aura lieu le 29 juin**, dernier samedi du mois.

Il est ouvert aux enfants comme aux adultes.

Rendez-vous sur le parking de la salle des sports à 9 h.

Et le soir, cochon grillé de 20 à 22 h

Pour plus de renseignements, adressez-vous à

- Noël Batteux 06 15 42 02 42

- ou Michel Mercereau 06 22 73 89 90

## **Médailles du travail**

Trois de nos concitoyens ont reçu la médaille d'honneur du travail :  
Or ou Grand Or !

Nous adressons nos compliments à :

- Marie-Noëlle MARION

- Didier SALMON

- Bruno SIMON

pour la reconnaissance qui leur est ainsi exprimée.

## **Jardin disponible**

La commune dispose, rue de la Pommeraie, d'un jardin d'une superficie de 200 m<sup>2</sup> environ.

Il est à louer.

S'adresser en mairie

## **Perdue/trouvée**

Une clé (*de maison ?*), sur le parking Ty Mad le jour des classes.

On peut la voir - et même l'avoir - à la mairie...

## Adoptons une attitude citoyenne

### **Les beaux jours arrivent...**

Nos voisins nous sont proches d'abord - espérons-le - par la relation de proximité que nous entretenons avec eux.

Et, souvent nous sont-ils proches également par la faible distance qu'il y a d'une habitation à l'autre : il serait dommage que cette dernière vienne ternir la première.

Qu'entendons-nous par là ?

Oh, notre propos est simple et n'a d'autre but que d'évoquer les conséquences qui peuvent naître de petits désagréments ; et les évoquer, précisément, permet de s'en prémunir.

- Lorsque nous lançons la tondeuse pensons que, selon l'heure, certains déjeunent sur leur terrasse, ou encore ont couché leurs enfants pour la sieste.
- A la saison qui arrive - où certains dorment la fenêtre ouverte, où l'on s'attarde dehors après dîner - pensons aux agacements ou irritations que peuvent provoquer des conversations bruyantes, des rires tonnants ou des musiques sonores.
- Veillons aussi à ce qui peut susciter les aboiements intempestifs de nos chiens.

Quelques exemples de nuisances qui, par simple faute d'y penser, peuvent dégrader nos relations de voisinage.

Rappelons que certaines d'entre elles relèvent du plan pénal et qu'il est toujours préjudiciable d'en arriver à cette extrémité.

### **Vitesse en secteurs d'habitations**

Il nous faut être précis : nous voulons parler des voies desservant principalement Les Hameaux.

Plusieurs riverains y ont observé des vitesses excessives de la part de certains automobilistes.

Nous engageons ceux-ci à adapter leur allure à la configuration des voies sur lesquelles - de surcroît - évoluent souvent des enfants.

Soyons avisés : anticipons des conséquences dommageables.

## Vous souhaitez un composteur ?

Le Smictom peut répondre à votre demande :

Allez sur le site [smictom-sudest35.fr/formulaires/demande-de-composteur/](http://smictom-sudest35.fr/formulaires/demande-de-composteur/)

Il vous suffit simplement de compléter les cases qui vous sont proposées.

## Un testament pas aisé

L'histoire que nous livrons à votre sagacité se passe dans une manade camarguaise.

Un paysan possédait 17 chevaux qu'il désirait laisser en héritage à ses trois fils.

Dans son testament, le père avait établi le partage comme suit :

- Mon fils aîné recevra la moitié du troupeau
- Mon fils cadet aura le tiers de tous les chevaux
- Et je lègue 1/9<sup>ème</sup> de l'ensemble à mon plus jeune fils.

A la lecture du testament, lors de la mort de leur père, les trois enfants restèrent dans l'embarras : comment partager 17 chevaux par moitié, tiers et neuvième ?

Ils se confièrent à un vieux voisin, connu pour sa perspicacité.

Après réflexion, celui-ci alla chercher son propre cheval puis le leur donna.

Dès lors, la répartition se fit sur 18 chevaux :

- le fils aîné en reçut la moitié, soit 9,
- le cadet le tiers, soit 6,
- tandis que le plus jeune héritait de 1/9<sup>ème</sup>, soit 2.

Au total, il avait ainsi été attribué 9 chevaux + 6 + 2, soit 17 comme ce que possédait leur père.

Il restait donc 1 cheval !

Le voisin le reprit et rentra chez lui...